

F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la Section
des Pyrénées Orientales
de la Fédération Syndicale Unitaire
Éducation, Recherche, Culture ...

Intensifier l'action

Après la journée de grève nationale du second degré du 18 décembre 2006, après la manifestation nationale à Paris du 20 janvier à l'appel des syndicats enseignants de la FSU, après la journée de grève nationale du 8 février à l'appel de l'intersyndicale de la fonction publique pour les salaires, l'emploi et la défense des services publics, avec la perspective de la mobilisation du 20 mars à l'appel du SNES pour le second degré, le mouvement social n'a pas perdu de sa réactivité face aux coups de boutoir d'un gouvernement arc bouté sur la mise en œuvre d'une politique de démantèlement des services publics et de régression des droits sociaux fondamentaux.

La campagne des élections présidentielles ne bloque en rien les décisions de ces mêmes ministères à l'encontre de leurs personnels (application restrictive de la LOLF , mise en œuvre d'une nouvelle gestion des personnels, remises en cause des statuts, attaques frontales contre les conditions de travail et de rémunération des personnels, remises en question des CAP mobilité ou avancement, mise à mal des carrières des agents et de la représentativité des personnels...).

La loi de prévention de la délinquance, les régressions du droit du travail (autorisation du travail de jeunes sortis du système scolaire de moins de 16 ans, autorisation d'affecter ces mêmes jeunes sur des machines dangereuses), etc. ... montrent qu'aucun secteur de la société n'est épargné. A cela s'ajoutent les propos de ministres qui sont missions de démoralisation, de défiance permanente, voire de désignation des personnels comme responsables de toute une série de maux, au point de légitimer l'inqualifiable le meurtre d'agents dans l'exercice de leur mission.

Absence de concertation, refus du dialogue social, autisme, mépris, caricature et provocation exaspèrent les personnels. Loin de baisser les bras, les salariés du public -conscients de leur capacité à réussir les mobilisations surtout lorsqu'elles sont unitaires- ont refusé de donner à ce gouvernement l'occasion d'une trêve revendicative. Mieux le séisme industriel en gestation avec EADS, lance dans le paysage politique les aspirations de la société à d'autres possibles : emploi, logement, éducation, salaires, respect des droits de l'homme et de l'enfant se sont invités dans la campagne, gageons qu'ils pèseront lourdement sur l'issue du débat.

Alors plus que jamais continuons sur cette dynamique, refusons les privatisations, la casse de nos statuts, la casse de l'emploi, la précarité, les dérèglementations, l'atteinte au pouvoir d'achat des salariés et des retraités, l'atteinte à la dignité des travailleurs.

La FSU, en recherchant chaque fois que cela est possible à construire l'unité la plus large possible, est une des chevilles ouvrières de ce mouvement et pèse sur le débat, en jouant ce rôle elle contribue à la construction d'alternatives économiques et sociales viables conformément aux mandats adoptés lors de son dernier congrès à Marseille, du 29 janvier au 2 février 2007.

Gérard GIRONELL

Françoise CHATARD

18 rue Condorcet 66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.66.68.29 Fax: 04.68.50.32.31
e-mail: fsu66@fsu.fr http://fsu66.free.fr

Directeur de la Publication:

M. FRANQUESA

Imprimé par nos soins

ISSN en cours

CPPAP: 0711 S 06469

Dispensé de timbrage

Routage 206

Perpignan Centre de Tri



Déposé le 16/03/2007

Sommaire: 1- Édito
2 - Éducation : carte scolaire, Congrès de Marseille.
3 - Section départementale FSU , réouverture du dossier retraites.
4 - Lettre ouverte aux partis politiques
5 - Travail insertion emploi
6 - Contributions au débat : droits et libertés & travailler plus pourquoi ?

Second degré :
A l'appel du SNES FSU
Le mardi 20 mars
grève et actions dans tout le pays
les profs partout dans la rue

Abrogation du décret de Robien et rétablissement des postes supprimés. Pour faire passer le message aux gouvernements actuel et futur les profs doivent être présents partout dans la rue, dans les gares, les zones piétonnières, auprès des pouvoirs publics (IA, rectorats, préfectures, mairies) et auprès des représentants des partis politiques, bref partout où ils peuvent aller à la rencontre de l'opinion publique pour lui expliquer le sens de notre combat.

Éducation second degré : vous avez dit « carte scolaire » ?

La « carte scolaire » ... une notion dans l'air du temps. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle se sont emparés de ce thème. Nicolas Sarkozy souhaite purement et simplement la supprimer. Ségolène Royale désire son assouplissement : les familles auraient le choix entre trois ou quatre établissements ...

La FSU est plus que jamais convaincue de l'utilité d'une carte scolaire, rempart efficace contre la ségrégation sociale.

Localement, nous venons de vivre un feuilleton médiatique autour de la carte scolaire du nouveau lycée de Canet qui doit ouvrir ses portes en septembre prochain avec environ 250 élèves provenant des secteurs des collèges de Canet et de Saint-Cyprien. Cette ouverture a évidemment des conséquences sur les lycées de Perpignan.

Depuis le début, nous avons exprimé, à plusieurs reprises, notre mécontentement sur la méthode utilisée, en particulier sur l'absence de dialogue social. En effet, aucune organisation syndicale ou association de parents n'a été consultée pour les travaux préparatoires. La sectorisation est un travail délicat qui doit prendre en considération les critères géographiques (proximité, flux d'élèves, transports scolaires ...), démographiques (évolution de la population scolaire, projection des effectifs sur plusieurs années) et sociaux (garantir la mixité sociale). Cette étude doit aboutir à un équilibre quantitatif et qualitatif entre établissements.

L'Inspection Académique a décidé unilatéralement une sectorisation ne tenant pas compte de ces critères. Le secteur du collège de Thuir devait être transféré sur le lycée Lurçat, le collège Camus et le collège d'Elne sur le lycée Picasso.

Les parents de Thuir se sont vigoureusement opposés aux transferts de leurs enfants à Lurçat. Il ne nous appartient pas ici de juger la légitimité de leurs arguments. Ils ont obtenu

gain de cause auprès de l'Inspecteur d'Académie sous la forme d'un moratoire d'une année. Les élèves de Thuir continueront donc à aller au lycée Arago à la rentrée prochaine. Cette décision a été prise une fois de plus dans l'urgence et sans aucune concertation.

En remettant en cause la carte scolaire, les principes du service public d'éducation, notamment la mixité sociale et l'équilibre entre établissements, ne sont pas respectés. En solutionnant le problème de Thuir, trois nouvelles difficultés apparaissent.

Les conséquences sont catastrophiques pour le lycée Jean Lurçat tant sur le plan des effectifs que de la mixité sociale. En retirant Thuir, Lurçat est condamné sciemment à devenir un ghetto social avec une étiquette d'établissement « à éviter » !

Le lycée Arago ne perd plus aucun élève et se retrouve donc en situation de sureffectif avec des problèmes de locaux et d'organisation des enseignements.

Des solutions alternatives sont actuellement étudiées pour le lycée Jean Lurçat mais elles risquent de fragiliser la situation du lycée Picasso.

Nous regrettons que la construction d'un nouveau lycée n'ait pas été l'occasion de repenser totalement la carte scolaire des Pyrénées-Orientales. La somme d'atermoiements, de rumeurs, de retours en arrière, de décisions unilatérales, de pressions diverses ... fait véritablement désordre.

La FSU réitère donc sa demande de création d'un comité consultatif départemental de la carte scolaire réunissant les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves, les chefs d'établissement et les élus pour nouer avec l'administration un véritable dialogue social.

Marc MOLINER

Marseille 2007 5^{ème} Congrès FSU : La maturité

Le congrès de Marseille sera, en tant que délégué, mon dernier congrès de la FSU puisque avant 2010, date du prochain, je devrais faire valoir mes droits à la retraite.

Il restera pour moi un congrès agréable à suivre : un congrès avec des débats passionnés parfois, mais un congrès sans tension particulière. Et pourtant ce n'était pas un congrès anodin et sans enjeux.

Situé juste avant le lancement officiel de la campagne électorale pour les présidentielles, il ne sera pas passé inaperçu et l'appel lancé à l'issue du Congrès aura permis de mettre un certain nombre de questions au cœur de cette campagne amenant les candidats à s'exprimer sur les questions des droits fondamentaux, des services publics, de l'emploi, des salaires, de l'éducation...

Le deuxième appel en direction des autres organisations syndicales pour aller au-delà des déclarations d'intention et prévoir concrètement de travailler à la réunification syndicale me semble être aussi important ; même si cet objectif semble encore lointain.

En tout cas il est intéressant de noter que ce congrès aura été marqué pour la première fois depuis la création de la FSU, par la présence du 1^{er} secrétaire de la CGT dont l'intervention sur l'unité syndicale faisait écho à l'appel de la FSU. Un signe, sûrement, d'autant que ce même jour, les premiers responsables de l'UNSA et de Solidaires étaient présents : cela permet d'envisager des ouvertures pour l'avenir de l'unité syndicale.

Concernant la FSU elle-même et son champ de syndicalisation des choix devaient être tranchés : statu quo, poursuite de l'élargissement... Après le congrès de Perpignan, marqué par des débats difficiles et mal digérés par certains, ce congrès aura connu des discussions sereines et une décision de sagesse : le statu quo. Toute décision future concernant cette question devant être soumise à la consultation des syndiqués.

La mise en place de la structuration régionale et les modifications statutaires qui en découlent auront été, malgré quelques réticences isolées, adoptée sans accroc.

Les questions concernant le positionnement par rapport aux organisations européennes (CSI et CES) auront un peu fait monter la pression, mais le souhait de parvenir à des synthèses aura largement prévalu et l'engagement de consulter les adhérents avant toute décision permettra de déboucher sur un texte adopté à plus de 70% comme l'exige nos statuts pour être retenu.

Tous ces éléments et bien d'autres (place des femmes, renouvellement des cadres...) me font dire qu'en dépit de son jeune âge (moins de 15 ans) la FSU a fait preuve d'une grande maturité lors du Congrès de Marseille.

Une maturité qui permet d'entrevoir l'avenir de manière sereine. Et c'est un vrai plaisir pour moi de passer le relais de mes responsabilités au niveau départemental dans de telles conditions.

Michel FRANQUESA

VIE FEDERALE : Section Départementale FSU 66

Composition du Conseil Délibératif Fédéral Départemental

Siègent au titre de la liste UA

CHATARD Françoise, **GIRONELL** Gérard, **FRANQUESA** Michel, **ARGENCE** Chantal, **VIBERT-GUIGUE** Brigitte, **DEL-CAMP** Anne-Marie, **PRATS** Cathy, **HERNANDEZ** Monique, **FELTZ** Cathy, **EL KOUARATI** Hamid, **TRAZIC** Stéphane, **RAYNAL** Grégory, **JOURDAIN** Brigitte, **MOLINER** Marc, **GUY** Jérôme, **HARRACHE** Hassan, **PHILIBERT** Jean-Marie.

Siègent au titre de l'Ecole Emancipée :

ALEXANDRE Gérard, **ZAPARTY** Ghislaine, **FIGUEROA** Robert, **GONZALEZ** Philippe

Siègent au titre des Syndicats Nationaux

ALCAIDE Jean-Louis EPA, **DEMURGER** Françoise SNASUB, **BOUVIER** Michel SNES, **HERVET** Jean-Pierre SNES, **RAMOND** Valérie SNES, **CHAMMA** Didier SNESup, **SILVASI** Marie-Annick SNETAP, **DUHAMEL** Marie-Claude SNICS, **FLIPPE** Patrick SNPES-PJJ, **CASTELL** Evelyne SNUAS-FP, **DUPAYAGE** Véronique SNUEP, **BOURQUARD** Véronique SNUipp, **VIBERT-GUIGUE** Alain SNUipp, **SFALLI** Céline SNUipp, **LARA** Christelle SNU-TEFI

Sièges qui restent à pourvoir au titre des Syndicats Nationaux :

SNCS 1, SNE 1, SNEP 1, SYGMA 1, UNATOS 1, SNAC 1.

Composition du Bureau départemental FSU 66

Secrétaires départementaux :

CHATARD Françoise, **GIRONELL** Gérard

Secrétaires départementaux adjoints :

ARGENCE Chantal, **MOLINER** Marc.

Trésorier : **FRANQUESA** Michel

Trésorière adjointe : **BOURQUARD** Véronique

Autres membres du bureau :

RAYNAL Grégory, **DELCAMP** Anne-Marie, **GUY** Jérôme, **PHILIBERT** Jean-Marie, **ALEXANDRE** Gérard, **BOUVIER** Michel.



Du changement au secrétariat de la FSU 66.

Après 6 ans de mandat Michel FRANQUÉSA a décidé de passer le relais lors du Congrès départemental de la FSU à Thuir.

Il n'abandonne pas pour autant la FSU, animateur de la coordination régionale, il poursuit sa mission au sein de cette structure afin d'assurer la mise en place du Conseil Fédéral Régional (mandat fédéral du Congrès de Marseille).

La suite sera assurée par deux co-secrétaires, Françoise CHATARD assistante sociale à la protection judiciaire de la jeunesse

REOUVERTURE DU DOSSIER RETRAITES : du côté des retraités ... attention danger !

Les retraités les plus anciens sont passés à travers les mailles du filet, les plus récents ont subi les effets négatifs de la loi Fillon, les futurs retraités peuvent s'attendre au pire. La campagne sur l'égoïsme forcé des plus anciens qui grossiraient la dette de l'état pour préserver les privilèges inconsidérés de leurs retraites fastueuses ne faiblit pas.

Les dernières propositions du COR enfoncent le clou : elles nous préparent à travailler plus longtemps pour des pensions réduites et elles se présentent comme la seule solution possible. Rien n'est dit du poids que représentent dans la société ceux qui sont exclus du travail, ceux qui sont condamnés à vivre dans la précarité. Rien n'est dit de la capacité de notre pays à développer ses richesses. Le vieillissement de la population est présenté comme une catastrophe nationale qui justifierait tous les sacrifices.

N'est-il pas utile de rappeler que c'est la France de 1a Libération qui a choisi d'instaurer un régime de retraite fondé sur la solidarité ? Ce qu'a pu faire cette France-là, le pays moderne et riche d'aujourd'hui serait dans l'incapacité de le poursuivre. Il est nécessaire d'intervenir sur ces questions sans attendre les projets rétrogrades qui ne tarderont pas à surgir dès le

lendemain des élections présidentielles. C'est un enjeu qui concerne tous les personnels.

En mettant en place un secteur « Retraités » la FSU s'est donné les moyens d'intervenir plus efficacement sur ces questions en rassemblant les forces de ses syndicats nationaux.

La FSU 66 qui avait pris l'initiative de créer en 2006 un collectif retraités a décidé de relancer son activité et **invite l'ensemble des adhérents retraités à la réunion qui se tiendra au siège de la FSU 18 rue Condorcet à PERPIGNAN le Jeudi 19 Avril à 10 H.**

Dans le cadre unitaire de l'ensemble des confédérations syndicales avec le soutien de la FGR un rassemblement sur ces questions est organisé à PERPIGNAN le jeudi 29 Mars au pied du CASTILLET.

Jean Marie PHILIBERT

LA FSU S'INVITE DANS LES DEBATS DE LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE

Lettre ouverte aux partis engagés dans la campagne présidentielle :

La FSU entend contribuer à construire des alternatives aux politiques aujourd'hui mises en œuvre. Elle souhaite bâtir des alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, politiques de la jeunesse, salaires, retraites et protection sociale.

A cette fin nous adressons cette lettre ouverte à l'ensemble des organisations politiques engagées dans la campagne électorale dans le département des Pyrénées Orientales, et attendons des réponses précises de votre part sur les axes qui orientent notre action.

Éducation :

Notre conception du rôle de l'école, du collège et du lycée implique que soient pris en compte tous les aspects de nos élèves, c'est pour cette raison que nous sommes attachés à la présence d'équipes plurielles, stables, formées de personnels pérennes et qualifiés dans nos établissements.

La réduction programmée des heures d'enseignement, le traitement de l'Éducation Prioritaire vont accentuer cette école à deux vitesses dont nous ne voulons pas.

L'attachement que nous portons à nos élèves, au système éducatif, aux valeurs de l'école ne peut s'accommoder de toutes ces décisions qui portent atteinte à sa qualité et à sa capacité à assurer ses missions.

Nous souhaitons une rupture radicale avec la politique éducative actuelle et voulons relever le défi de la démocratisation du service public d'éducation afin d'augmenter le niveau général de formation et de qualification de tous les jeunes. L'investissement dans l'éducation est un choix d'avenir, un choix de société qui admet difficilement une vision à court terme commandée par des conjectures comptables restrictives.

Cela suppose une forte augmentation de la part de PIB consacrée, dans le budget de l'État, à l'éducation et à la recherche ; un plan pluriannuel de recrutement de personnels statutaires pour répondre aux besoins.

Services Publics :

Les services publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens en mettant à la disposition de tous des biens essentiels qui ne doivent pas être pris en charge par les intérêts privés et doivent respecter les principes de laïcité. Ils doivent être développés et accessibles pour tous, sur tout le territoire. Ils participent de la répartition et de la production des richesses.

Pour cela que nous demandons l'arrêt des privatisations et des ouvertures à la concurrence. La consolidation et l'amélioration du rôle des services publics en France comme en Europe sont des priorités afin d'assurer à tous et à toutes une véritable égalité d'accès aux droits fondamentaux

Décentralisation :

La décentralisation sous prétexte de rapprocher les citoyens des décideurs politiques, loin de contribuer au développement des libertés locales se traduit par l'accentuation des inégalités entre les territoires.

Nous demandons que soit tiré un réel bilan de l'ensemble des mesures de décentralisation mises en œuvre depuis plus de vingt ans et, dans l'immédiat, que soit rendue effective la possibilité de réversibilité pour les mesures contestées, notamment le transfert des personnels et de leurs missions.

La FSU s'oppose à ce que soit envisagée une nouvelle étape de décentralisation.

Protection sociale :

La protection sociale financée sur la base des salaires et le principe de la répartition crée une véritable égalité et une véritable solidarité entre les citoyens qu'il s'agisse de santé ou de retraite. Les réformes imposées ces dernières années caractérisées par l'individualisation et la marchandisation sont porteuses de régressions majeures et d'inégalités.

Le développement d'une protection sociale de haut niveau est un projet qui nous anime, ainsi nous demandons l'abrogation de la loi Fillon sur les retraites et Douste-Blazy sur l'assurance maladie.

Salaires des fonctionnaires :

Nous appelons à une politique ambitieuse des salaires, des pensions, de l'emploi tant dans le privé que le public. L'augmentation immédiate du SMIC et de la valeur du point d'indice pour la Fonction publique, l'ouverture de négociations sur les salaires et la reconstruction de la grille sont des besoins pour la société toute entière. Nous nous battons pour le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat et sa progression pour les actifs et les retraités de la Fonction Publique.

Politique de l'emploi public :

Répondre aux besoins de service public passe par des fonctionnaires en nombre suffisant, aux niveaux de qualification appropriés dont les métiers doivent être mieux reconnus et rémunérés. Loin d'être un coût, la politique de l'emploi public est un facteur de dynamisation de l'économie, de l'emploi et de réduction des déficits.

La précarité est inacceptable pour les personnels et nuit au bon exercice des missions de Service Public. C'est pourquoi nous faisons de la lutte contre la précarité et de l'exigence de recrutements de titulaires à la hauteur des besoins un des axes essentiels de notre action syndicale.

Nous combattons la conception managériale de la gestion des personnels qui soumet le déroulement normal des carrières à un « mérite supposé » et remet en cause les statuts tout en ne permettant pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins qui s'expriment en terme de services publics.

Droits et libertés publiques :

Nous appelons à l'extension des droits et libertés, à la lutte contre toutes les discriminations, contre le racisme, la xénophobie et le sexisme sous toutes ses formes. La FSU s'oppose résolument à la répression et la criminalisation des mouvements sociaux. Elle exige l'arrêt des expulsions des enfants et des jeunes scolarisés et de leurs familles et une régularisation massive des sans papiers. Elle dénonce les politiques de tout sécuritaire qui privilégient la répression et l'incarcération plutôt que l'éducation particulièrement vis-à-vis des jeunes les plus en difficulté.

Représentativité dialogue social :

La FSU appelle à une réforme immédiate des règles régissant la représentativité et le dialogue social en la fondant sur une représentativité déterminée par le vote librement exercé par les salariés et sur le principe d'accords dont la validité reposerait sur la signature d'organisations représentant une majorité des salariés concernés. Elle appelle à la défense et à l'amélioration de tous les droits syndicaux. Elle s'opposera à toute limitation du droit de grève.

C'est autour de ces axes que la FSU souhaite intervenir dans le débat public de la campagne présidentielle. A cette fin elle attend des réponses précises sur cet ensemble d'attentes exprimées par l'ensemble de ses adhérents et bien au-delà du mouvement social.

Europe :

Nous voulons une Union Européenne sociale, les salaires et les conditions de travail et vers le haut et non vers le bas, ca-

harmonisant de retraite pable de que indus que la d e

développer une véritable politique et de l'emploi. Ceci implique la démocratisation des institutions l'Union Européenne.



L'ANPE vivrait-elle ses dernières heures en tant que service public ?

Après La Poste et France Télécom, l'ANPE est aujourd'hui confrontée à la privatisation de ses services. Le projet de décret ministériel qui devrait être adopté dans les prochaines semaines confirme la possibilité pour notre Établissement de créer des filiales commerciales afin d'externaliser et tarifier certains de ses services à destination des entreprises et des collectivités locales. Cette évolution permettra à l'ANPE de participer à des appels d'offres desquels elle est actuellement exclue en raison de son statut d'Établissement Public.

Traduction : le décret finalise la mise en concurrence totale de l'Agence avec les opérateurs privés, prépare la diversification de son financement et le démantèlement de l'Établissement en multiples unités, donc multiples statuts pour les personnels.

Ce projet de décret s'inscrit dans une actualité chargée en annonces inquiétantes quant au maintien des missions de service public, à savoir une égalité de moyens et de traitement pour tous les usagers.

Début janvier, nous apprenons la prochaine fusion ANPE / UNEDIC en même temps que nos concitoyens lors des vœux à la Nation du président Chirac.

Déjà, l'ASSEDIC finance le recours à des prestataires privés pour hâter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi indemnisés. Quid des autres, l'immense majorité des demandeurs inscrits qui n'ont pas d'allocation chômage ?

Ce 22 février, les collègues travaillant dans les services techniques de la Direction Régionale apprennent la réorganisation de certains de leurs services. Cette restructuration, réalisée via la mise en place de plateformes régionales de mutualisation des services, s'accompagne de transferts géographiques (vers Marseille) et d'une importante réduction d'effectifs.

Enfin, le projet de décret intègre un transfert de compétences accru de la direction générale vers les régions, un risque réel de voir se développer les disparités entre les régions.

Unies contre le démantèlement programmé de l'Agence, contre la négation et la marchandisation de ses missions de service public, l'ensemble des Organisations Syndicales de l'ANPE appelle à une mobilisation générale ce 29 mars. Tous ensemble pour dire NON.

Corinne GUIJARRO -SNU ANPE 66

Le devenir de l'ANPE et le devenir de son personnel sont en DANGER.**Jeudi 29 mars
journée nationale d'action**

à l'appel de l'intersyndicale des personnels de l'ANPE

CFDT/CGC/CGT/FO/SNAP-CFTC/SNU-FSU/UNSA

EXIGEONS :

- la suspension du projet de décret qui donne les clés du démantèlement de l'ANPE,
- l'arrêt de la mise en route des plateformes de mutualisation qui imposent des mobilités non souhaitées, qui réduisent encore plus la filière appui et préparent l'externalisation de ces services,
- la prise en compte de l'avenir collectif du personnel de la filière informatique
- de donner au personnel les moyens de remplir les missions de l'agence
- de revenir sur les méthodes de management actuelles qui utilisent le pilotage par le stress et objectifs irréalisables,
- la mise en oeuvre d'une gestion des personnels digne de ce nom.

SAUSSIGNAC, PLUS JAMAIS CA !

La cour d'Assises de la Dordogne vient de condamner C Duviau, le meurtrier de nos collègues Sylvie Tremouille et Daniel Buffière, à trente ans de réclusion criminelle, en tenant compte des circonstances aggravantes que constitue le meurtre d'agents dépositaires de l'autorité publique. Cet arrêt sans ambiguïté rend justice aux familles meurtries de Sylvie et Daniel, terriblement éprouvées par ces crimes odieux.

Au-delà, les agents du service public de l'inspection du travail que nous représentons, nombreux tout au long des débats, estiment également qu'enfin justice a été rendue. En effet, ici, dans les locaux du tribunal de Périgueux, nous avons enfin entendu ce que nous attendions depuis le 2 septembre 2004.

Hier, par la voix des avocats des parties civiles, ce matin par la voix de l'avocat de l'agent judiciaire du Trésor Public, puis dans les remarquables réquisitions de l'avocat général, nous avons entendu les fortes paroles de défense

de la mémoire des victimes et de la mission de contrôle du droit du travail exercée par l'inspection du travail.

L'important était que ces 2 axes soient indissolublement liés, qu'il soit affirmé nettement la totale légitimité des contrôles de l'ordre public social par ces agents qui sont des fonctionnaires comme les autres, dévoués au service public au-delà de leurs qualités humaines personnelles, qui étaient particulièrement remarquables.

Les conclusions de l'avocat du Trésor « *Le jury doit dire, au nom du peuple Français, que le peuple Français ne veut plus de cela* » et de l'avocat général « *Vous devez penser à toute une profession qui parcourt le pays tous les jours. La loi ne s'arrête pas aux portes des exploitations agricoles* » méritent d'être citées intégralement, parce que nos ministres n'ont jamais parlé ainsi publiquement, devant toute la nation, malgré l'immense attente des agents, attente que nous avons relayée à de multiples reprises.

DROITS ET LIBERTES

Une Hirondelle ne fait pas le printemps monsieur Sarkozy !

Aujourd'hui, les professionnels du médico-socio-éducatif, qu'ils soient éducateurs, animateurs, assistants sociaux, infirmiers, puéricultrices, médecins, enseignants, psychologues, etc. ... devront dévoiler les informations reçues de la part des familles dont ils s'occupent aux maires des communes dont ces mêmes familles sont issues.

Adieu le secret professionnel qui permettait de travailler en toute confiance avec les personnes en difficulté.

Bonjour le flicage et l'étalage devant des élus, dont les motivations ne sont toujours pas impartiales, du vécu intime de concitoyens.

En effet, le dimanche 4 mars 2007, le Conseil Constitutionnel a confirmé la validité de la loi de Prévention de la Délinquance votée le 15/02/07 à l'Assemblée Nationale.

Le Collectif de Défense des Droits et Libertés(CDDEL) des Pyrénées Orientales poursuit son action de résistance en demandant des audiences aux élus du Conseil Général chargés de l'action sociale pour connaître leur position quant à l'application de cette loi liberticide.

Nous avons lancé une pétition sur le département pour le retrait immédiat du projet de loi en fin d'année 2006, qui a recueilli près de 800 signatures, dont celles d'élus comme les maires d'Illes/Têt(et son conseil municipal !), d'Alénya, de Toulouges... ainsi que celle du Président du Conseil Général.

Fort de ce soutien, le CDDEL saura interpellier les employeurs des professionnels qui seront confrontés à l'atteinte de leur éthique professionnelle.

Si la loi ne se résume pas seulement à l'obligation de déla-

tion des familles suivies par les travailleurs sociaux, elle imprime durablement une pratique inacceptable qui va concerner l'ensemble des professionnels en rapport avec les familles en difficulté.

La loi, renforcée en deuxième lecture au Sénat, se préoccupe également de la facilitation de l'expulsion des gens du voyage, de capacités des bailleurs à mettre en œuvre des procédures judiciaires....Nous restons très inquiets sur le durcissement de l'ordonnance de 1945, concernant les mineurs délinquants, sur le maillage de la société par des pratiques de surveillances et de contrôles élargies aux élus, dont ce n'est ni la vocation, ni le métier (récepteur des signalements d'enfants en danger émis par le Conseil Général, de l'absentéisme scolaire, possibilité de décider de stages civiques à l'encontre des familles dont la progéniture ne serait pas sur le droit chemin, solliciter le retrait des allocations familiales...).

La FSU, syndicat refusant une société du tout sécuritaire, soutiendra les professionnels de tous les secteurs qui seront amenés à refuser d'appliquer les dispositions de la loi contraire à leur éthique professionnelle.

Elle appelle à poursuivre l'action collectivement, organiser, construire, mettre en œuvre, à tous les niveaux une opposition sans faille à cette loi inique.

La FSU travaillera au maintien et à l'élargissement du cadre unitaire déjà engagé dans l'action, qui doit organiser une véritable **RESISTANCE** !!!elle demande évidemment le retrait de cette loi et sa non promulgation.

Françoise CHATARD

SOCIETE : Travailler plus ... abracadabra ... pour gagner plus ?

La défense de la " valeur travail " est un thème qui est devenu un thème clé de la campagne présidentielle. Réaffirmer la centralité du travail a pour finalité d'abord de rassurer une société où les involutions font que les problèmes d'emploi, d'insertion, de logement ignorés des classes moyennes jusqu'à maintenant constituent aujourd'hui une de leur principale préoccupation. Inquiète pour son futur la classe moyenne s'interroge sur son devenir, certains espèrent que la réaffirmation de la valeur travail séduira un électorat qui voit son pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.

Affirmer « travailler plus pour gagner plus » relève de l'imposture.

Imposture d'abord parce qu'il est une évidence flagrante que la dans la vraie vie la décision d'avoir recours à des heures supplémentaires incombe au seul employeur. D'autre part avec près de 900 000 salariés en situation de sous emploi (temps partiel imposé) et 3.4 millions de chômeurs, la société regorge de personnes qui souhaiteraient travailler plus ou travailler tout court.

Ne s'agit il pas ici de fustiger ceux qui n'auraient pas su avoir de meilleurs emplois ou un emploi tout court, dans cette société de la volonté que certains veulent promouvoir (certains disent du donnant donnant) qu'ils opposent à la société de l'assistance et de l'oisiveté ?

Ne s'agit-il pas ici de fustiger les 35 heures en oubliant trop souvent de dire qu'elles ont été un important facteur de création d'emploi et de gains de productivité pour beaucoup d'entreprises ?

Il n'est pas besoin d'être fin conjoncturiste pour imaginer les conséquences du « travailler plus et du gagner plus » sur le

volume du sous emploi, du chômage et de la précarité. Derrière cette évidence coulée dans le ciment du bon sens le plus évident, se cache une sinistre mystification.

Compte tenu de votre efficacité et des gains de productivité (la productivité de la France augmente) le fruit de votre travail peut se traduire par une baisse des prix (économies d'échelle), une hausse des salaires (pouvoir d'achat), une hausse de profits. Si vos heures sup. sont normalement payées et que vous faites 10% d'heures supplémentaires, tous vos gains de productivité ont été piqués ... horreur, par qui ? ... On vous laisse deviner ...ben par les profits (l'entreprise) et après par les rentiers (les veuves écossaises). 70 % des profits réalisés en France sont détournés par des actifs financiers (investissements de portefeuille, et revenus des actionnaires)... vous travaillez plus ... abracadabra ... vous gagnez moins !

Ce n'est pas la France qui se lève tôt qui a gagné, mais celle qui n'a pas besoin de travailler, ou plutôt qui a besoin du travail des autres. Et ceux qui attendent après le travail (chômeurs, précaires, employés à temps partiel imposé) ... et bien ... ils attendent toujours.

Si les employeurs sont délivrés du paiement des charges sociales cela veut dire que votre protection sociale n'est plus assurée et si en plus on protège les rentiers (ceux qui n'auront jamais la médaille du travail) en les préservant du fisc pour ne pas les inciter à fuir en Suisse ou à Monaco pour ne pas payer d'impôts (la France du talent ... Johnny ... etc., etc. ...), vous aurez moins de santé, moins de protection sociale, moins de services publics, moins de formation plus d'insécurité sociale, ... vous irez compléter les rangs de ceux qui espèrent après le travail. Abracadabrantesque !!!

Gérard GIRONELL